



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : Caplp Interne

Section : Génie industriel

Option : Matériaux souples

Rapport de jury présenté par : Claudine CHESSERON-ETIENNE

Présidente de jury

Inspectrice en sciences et techniques industrielles

SOMMAIRE

Avant-propos et remerciements

I – RÉSULTATS

II – RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

- 1 – Présentation de l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)
- 2 – Analyse des résultats à l'épreuve
- 3 – Conclusion

III – RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSION

- 1 – Présentation de l'épreuve
- 2 – Analyse des résultats à l'épreuve
- 3 – Conclusion

IV – EXEMPLE DE SUJET - Épreuve d'admission (option habillement)

Avant-propos

Pour la session 2025, 8 postes étaient proposés aux CAPLP interne et CAER-CAPLP section génie industriel option matériaux souples : 6 postes pour le secteur public et 2 postes pour le secteur privé. 7 postes ont été pourvus pour le secteur public (6 sur liste principale et 1 sur liste complémentaire). Pour le secteur privé, tous les postes ont été pourvus.

Ce rapport de jury se place dans la continuité de ceux des sessions précédentes. J'invite les candidats et leurs formateurs à le lire avec la plus grande attention afin de bien cerner les attendus et appréhender les compétences qui sont évaluées durant les épreuves.

En ce qui concerne l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, il est toujours indispensable que les candidats portent une grande attention à l'élaboration et la rédaction du dossier. De trop nombreux dossiers ne recueillent pas les attendus.

Le ministère de l'Éducation nationale demande à tous les présidents des concours de recrutement « de veiller à ce que dans ce cadre, les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté trouvent toute leur place » afin « que l'École soit en mesure, par la formation et le recrutement de nos futurs enseignants, de valider la mission première que lui fixe la Nation, à savoir de transmettre et de faire partager aux élèves les valeurs et principes de la République ainsi que l'ensemble des dispositions de la Charte de la laïcité, portant notamment égale dignité de tous les êtres humains et liberté de conscience de chacun ».

Il est donc indispensable que les candidats s'approprient les valeurs portées par l'École et se forment à se projeter dans des situations concrètes auxquelles un professeur doit pouvoir faire face.

Pour conclure cette partie, j'invite vivement les candidats aux CAPLP interne et CAER-CAPLP section génie industriel option matériaux souples à se préparer rigoureusement aux deux épreuves en commençant par effectuer une lecture approfondie des conseils formulés dans ce rapport.

Remerciements

Les épreuves de la session d'admission 2025 se sont déroulées au Lycée de la Mode - Fernand Renaudeau de Cholet pour les options : habillement et podologie les 28 et 29 janvier 2025.

Pour l'option prothèse orthèse, elles se sont déroulées au lycée Joseph Wrésinski d'Angers le 28 janvier 2025.

La présidente et les membres du jury adressent leurs sincères remerciements à messieurs les proviseurs et leurs équipes de direction, aux directeurs délégués aux formations et assistantes, aux personnels des deux lycées pour l'accueil qui leur a été réservé ainsi que pour les conditions de travail et de concours qui leur ont été offertes, ainsi qu'aux candidats.

Nos remerciements aux DDFPT et aux enseignants du pôle « matériaux souples » et du pôle « techniques en appareillage orthopédique » des deux lycées qui se sont organisés pour que ce concours puisse disposer des salles et ressources existantes et d'une assistance appréciée dans l'organisation de ce concours sur le plateau technique.

Des remerciements aux membres de jury qui ont contribué à la rédaction des sujets, des travaux pratiques et de ce rapport.

Claudine CHESSERON-ETIENNE
Présidente du jury

I - RÉSULTATS

CAPLP Interne

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP étudiés	Admissibles	Présents à l'épreuve d'admission	Admis	Admis sur liste complémentaire
35	6	23	15	14	6*	1*

Moyenne obtenue par les candidats admissibles (pour l'admissibilité)	12.30
Moyenne obtenue par les candidats admis (pour l'admission)	12.86
Moyenne obtenue par le dernier candidat admis (pour l'admission)	10
Moyenne obtenue par le premier candidat admis (pour l'admission)	16.50

*1 candidate option podo-orthèse

*2 candidates option prothèse orthèse

*3 candidates option habillement

*1 candidate option habillement sur liste complémentaire

CAER - CAPLP

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP étudiés	Admissibles	Présents à l'épreuve d'admission	Admis	Admis sur liste complémentaire
18	2	10	5	3	2*	0

Moyenne obtenue par les candidats admissibles (pour l'admissibilité)	13.25
Moyenne obtenue par les candidats admis (pour l'admission)	15.25
Moyenne obtenue par le dernier candidat admis (pour l'admission)	15
Moyenne obtenue par le premier candidat admis (pour l'admission)	15.50

*1 candidate option habillement

*1 candidate option prothèse orthèse

II - RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

21. Présentation de l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le jury étudie et évalue les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle élaborés par les candidats.

Ces dossiers doivent respecter le cahier des charges des épreuves du CAPLP interne et du CAER- CAPLP section génie industriel qui comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées au maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours, dans le domaine professionnel et l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. Il précise son investissement au sein de la communauté éducative. Dans une seconde partie (six pages dactylographiées au maximum), le candidat présente et analyse une de ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours. Il doit choisir la production pédagogique qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs :

- à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux ;
- aux compétences visées, aux savoir-faire et à la transmission des connaissances, figurant dans les programmes et référentiels ;
- à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation avec des critères précis en lien avec la compétence visée ;
- à la formalisation d'une synthèse ou de documents élèves permettant la structuration des connaissances.

Doivent également être abordées par le candidat certaines problématiques rencontrées dans le cadre de son action : celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, à la contribution au processus d'orientation et d'insertion et au développement du parcours citoyen des jeunes.

À son dossier, le candidat joint sur support papier, un ou deux exemples de documents remis aux élèves dans le cadre de la situation décrite. Des photos ou des extraits de copies d'élèves peuvent également être joints. L'ensemble de ces documents ne doit pas comporter un nombre de pages supérieur à dix. Les critères d'appréciation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux et moyens techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression, de la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Cette épreuve a un coefficient de 1.

Nota : pendant l'épreuve d'admission, dix minutes, au maximum, pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP.

22. Analyse des résultats à l'épreuve, option habillage

Les candidats doivent porter une attention particulière à la rédaction de ce document, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme : le jury rappelle qu'il est obligatoire de numéroté les pages, de présenter un sommaire paginé et de repérer les documents annexés. L'orthographe, l'expression écrite, le choix du vocabulaire professionnel utilisés et la présentation des documents doivent faire l'objet d'attention particulière. Un écrit clair, concis et structuré est attendu. Le jury préconise d'opter pour une présentation technique étayée de schémas, tableaux ou graphiques pour illustrer les propos et alléger le texte. C'est l'auteur de ce récit qui doit se refléter dans l'écriture, il faut donc veiller à bien traduire la réalité vécue de l'action décrite.

Sur le fond : les candidats doivent présenter clairement leur cursus, leurs expériences professionnelles et leur implication dans leur établissement scolaire ainsi que pour l'institution en général, de manière synthétique. La séance développée doit être intégrée dans une séquence qui est positionnée dans une progression annuelle.

Le jury attend que les candidats mettent en relation leurs différentes activités professionnelles et les compétences pédagogiques et didactiques qui ont été progressivement acquises.

Le choix de l'activité pédagogique qui est développée, et le caractère emblématique de ce choix, doit permettre au jury d'évaluer la maîtrise des savoirs et gestes professionnels du candidat. Il est attendu des précisions concernant :

- le niveau auquel est destinée l'activité ;
- les objectifs pédagogiques ainsi que les compétences visées ;
- les prérequis nécessaires pour aborder l'activité ;
- le positionnement de la séquence, qui intègre l'activité présentée, dans la progression annuelle ou le parcours de formation ; celle-ci ou celui-ci peut être présenté(e) à l'aide d'un tableau ou d'un graphique ;
- la structure ou l'organisation de la séquence pédagogique dont est issue l'activité ;
- le déroulé de la séance pédagogique, précisant et justifiant les choix des moments de travail individuels et collectifs ;
- les stratégies pédagogiques mises en œuvre ;
- les éléments de synthèse permettant aux élèves de structurer des nouvelles connaissances ou méthodes de travail ;
- les modalités d'évaluation des acquis des élèves, précisant les critères d'évaluation que ce soit en cours de formation ou à la fin de la séquence (une description argumentée de ces évaluations est attendue tant sur la forme que sur le choix des moments auxquels elles sont programmées) ;
- les critères de l'évaluation dans les fiches contrats suffisamment précis pour permettre l'auto évaluation des apprenants ;
- les remédiations envisagées ;
- la manière dont est traitée l'hétérogénéité du public et la façon dont le candidat a individualisé son acte pédagogique pour mettre tous les élèves en situation de réussite ;
- le choix des outils numériques pour communiquer, mettre à disposition des ressources, élaborer des solutions, aider les élèves dans leurs apprentissages, favoriser le travail collaboratif ;
- les documents élève en rapport avec la séance développée.

Les candidats ne doivent pas se contenter de présenter les documents transmis aux élèves ; il est attendu qu'ils en décrivent la pertinence et les joignent en annexe. Aussi, il est préférable d'exploiter les productions des élèves. Les déroulés des séances ne doivent pas être décrits textuellement, minute après minute. Il est également demandé au candidat une prise de recul dans l'analyse de la situation proposée.

Il est souhaitable que la séquence présentée vise des compétences et connaissances définies dans le référentiel de lycée professionnel choisi.

Le développement progressif des compétences doit primer sur la fabrication du produit choisi comme support d'apprentissage. L'évaluation, présentée parfois sous forme de fiche contrat, doit permettre d'évaluer les compétences de l'élève et non pas uniquement la qualité du produit

réalisé : selon les critères de réussite mentionnés dans le référentiel et des indicateurs précis. Dans la construction des évaluations formatives ou sommatives, le candidat doit prendre en considération la diversité des publics, des niveaux et des adaptations spécifiques à mettre en place. Une réflexion doit également être envisagée sur la façon dont l'élève peut s'emparer des résultats pour envisager des pistes de progrès.

23. Analyse des résultats à l'épreuve, option ortho-prothèse et podo-orthèse

Neuf dossiers ont été présentés, dont sept concernant la filière ortho-prothèse et deux en podo-orthèse. La répartition des dossiers entre les structures privées et publiques est équilibrée.

La grande majorité des dossiers présente un historique professionnel relativement convaincant, où l'expérience d'enseignement concerne, pour un tiers, des sections de brevet de technicien supérieur. Les parties pédagogiques sont hétérogènes en qualité. Les séquences et séances oscillent entre des planifications très détaillées et des compositions imprécises.

Certaines présentations se caractérisent par une séquence non positionnée dans la progression du baccalauréat professionnel de Technicien en Appareillage Orthopédique, une évaluation mal définie et tardive dans la séquence, ou encore par l'oubli de certaines considérations matérielles dans les séances.

Par ailleurs, l'encadrement des élèves et la prise en compte de la diversité des apprentissages sont rarement absents.

24. Conclusion

Le jury a apprécié la mise en avant des pratiques pédagogiques différenciées, des propositions liées aux mesures de la transformation de la voie professionnelles et des travaux de groupe, entre pairs.

La rédaction du RAEP constitue une occasion pour le candidat de faire le point sur les compétences et attitudes requises pour exercer le métier d'enseignant.

Certains dossiers transmis ne correspondaient pas au cahier des charges de l'épreuve et aux attendus spécifiés dans le précédent rapport de jury.

Les usages pédagogiques du numérique sont peu mis en valeur dans les séances décrites ; le descriptif de la séquence et de la séance ne sont pas toujours accompagnés d'une analyse et d'une prise de recul, les liens avec les entreprises partenaires et les PFMP sont peu évoqués. Les dispositifs mis en place pour l'orientation et l'insertion professionnelles sont très peu abordés.

Le jury a constaté des défauts de qualité sur certains dossiers :

- des synthèses et des documents élèves non prévus, une rédaction trop dense de la seconde partie, rendent peu lisible la proposition pédagogique.
- la séquence présentée ne s'inscrit que rarement dans une logique de formation annualisée.
- la description de l'utilisation des outils numériques reste souvent absente ou anecdotique et se limite à l'utilisation d'un logiciel professionnel ou d'une application qui ne présente aucune innovation pédagogique.
- les modalités d'évaluation sont peu ou pas décrites et les résultats sont sous-exploités.

Le jury conseille aux candidats de faire relire leur dossier par leurs collègues ou leur directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques afin d'en tester la lisibilité et d'échanger sur la pertinence de son contenu.

Le jury s'est parfois interrogé sur la qualité de certains dossiers RAEP au regard des prestations constatées ensuite dans les épreuves pratiques. Les défauts de cohérence de ce point de vue engendrent des doutes qui ne bénéficient pas aux candidats concernés.

III - RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSION

31. Présentation de l'épreuve d'admission

L'épreuve de mise en situation professionnelle a pour objectif principal de préparer une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel et qui prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

Dans la première partie, d'une durée de quatre heures, le travail consiste à décoder le cahier des charges correspondant à la situation professionnelle proposée, à concevoir, à l'aide d'un logiciel de CAO pour certaines options, et des patronnages pour d'autres, et à réaliser tout ou partie d'un prototype. Durant cette partie, les examinateurs évaluent la démarche méthodologique et l'analyse critique que le candidat porte sur son travail. Ils seront également amenés à évaluer le lien entre les activités pratiques développées et la proposition d'exploitation pédagogique envisagée.

Dans la seconde partie, d'une durée d'une heure, le candidat prépare la présentation orale de sa séquence de formation en rapport avec les compétences précisées dans l'énoncé et le niveau de formation imposé.

L'épreuve se termine par l'exposé oral du candidat de trente minutes au maximum devant le jury, suivi d'un entretien d'une durée de trente minutes.

Le candidat présente la séquence de formation qu'il a élaborée, explicite sa démarche méthodologique, met en évidence sa stratégie pédagogique. Il développe plus particulièrement une de ses séances. L'entretien permet au jury d'apprécier et d'évaluer les aptitudes du candidat à la communication, à l'analyse et à la synthèse. Il permet de vérifier ses connaissances concernant l'exploitation du référentiel, les stratégies pédagogiques, les évaluations et l'organisation des enseignements pouvant être mise en place dans l'établissement (travail en équipe disciplinaire, responsabilité de classe).

Le cadre institutionnel et réglementaire fait l'objet d'un échange avec le jury.

Lors de l'entretien, dix minutes maximums peuvent être réservées à un dialogue sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Cette épreuve a un coefficient de 2.

311. Analyse des résultats à l'épreuve pratique option habillement

Les prestations des candidats sont hétérogènes, tant pour ce qui concerne l'analyse, la réflexion, la modification du produit et la réalisation d'une partie du prototype, que ce qui porte sur la préparation de la séquence de formation ou encore la prestation orale.

Les candidats doivent gérer leur temps afin de traiter l'ensemble du sujet et penser à préparer la séquence de formation dès le début de l'épreuve.

Le jury rappelle aux candidats que, dans la première partie de l'épreuve, ils peuvent être amenés à travailler sur l'ensemble des activités professionnelles liées à l'option choisie. Les examinateurs constatent que certains candidats maîtrisent peu, voire pas, l'utilisation d'un logiciel de CAO et passent beaucoup de temps sur cette activité au détriment des autres questions. Le jury regrette vivement que les savoir-faire « essentiels » de la profession (langage technique, schématisation, transformation et obtention des formes, industrialisation, recherche de la qualité...) ne soient pas toujours bien maîtrisés et que les démarches méthodologiques ne soient pas assez structurées et souvent peu explicitées par les candidats.

Alors que le questionnement énoncé dans le sujet semble compris par les candidats, le cahier des charges n'est pas toujours respecté. Les propositions de solutions technologiques ne tiennent pas suffisamment compte du contexte global du produit.

L'analyse critique du résultat et de la démarche menée par le candidat n'est pas toujours structurée et pertinente.

312. Analyse des résultats à l'épreuve pratique option podo-orthèse

L'expérience professionnelle de la candidate est avérée, et ses qualités pédagogiques sont manifestes, témoignant d'un engagement certain. Sa prestation a été homogène et de bonne qualité. Les sujets proposés précisent des objectifs clairs, bien interprétés par la candidate. Toutes les réalisations ont été menées à terme avec succès. Le matériel et les matériaux mis à disposition étaient suffisants et ont été correctement exploités.

La candidate a privilégié l'aspect réalisation, reléguant dans un premier temps l'initiative pédagogique au second plan.

L'organisation des postes de travail a été favorablement prise en compte pour la formation, tant face aux machines qu'à l'établi, facilitant ainsi l'exécution des gestes techniques. Les questions intermédiaires ont permis de relancer la réflexion sur la stratégie pédagogique.

Le jury attend du candidat qu'il soit capable d'apporter une analyse sur ses choix techniques et le processus de fabrication. Une attention particulière est portée au respect du cahier des charges et de la fiche technique.

313. Analyse des résultats à l'épreuve pratique option prothèse orthèse

Le sujet porte sur la mise en œuvre d'un appareillage orthopédique, en mobilisant des compétences de niveau terminal du baccalauréat professionnel de Technicien en Appareillage Orthopédique, dans le secteur prothèse-orthèse.

Le niveau des candidats s'est révélé homogène et globalement satisfaisant. La matière d'œuvre, le matériel et l'équipement étaient suffisants et n'ont nécessité aucune intervention au cours de l'épreuve.

À l'issue de la lecture du sujet, les stratégies d'organisation mises en place par les candidats ont varié : certaines reposaient sur une analyse approfondie du dossier, tandis que d'autres s'appuyaient davantage sur le mimétisme. L'optimisation du temps masqué reste un élément essentiel, par exemple, en utilisant le temps de refroidissement du plastique pour avancer sur d'autres tâches de fabrication. La gestion du temps est un facteur déterminant pour la mise en œuvre finale.

Il est essentiel de maîtriser le processus de fabrication et d'optimiser la réalisation de l'appareillage orthopédique avant d'établir une progression pédagogique.

L'organisation des postes de travail est un point positif, bien pris en compte dans la formation. Les gestes techniques et l'utilisation des outils restent des éléments déterminants pour la réussite des appareillages orthopédiques. Il est recommandé aux candidats de se préparer minutieusement en vue des épreuves.

Le jury attend que les candidats soient capables d'apporter une analyse critique sur leurs choix techniques et leur processus de fabrication. Une attention particulière est portée à la proposition de solutions alternatives viables et adaptées.

32. Analyse des résultats à l'épreuve orale toutes spécialités

Lors de la partie orale de l'épreuve, le jury constate que certains candidats ont des difficultés à présenter clairement leur séquence. Les candidats doivent clairement identifier l'objectif de séquence et en extraire les objectifs de chaque séance et celles-ci en lien avec les compétences imposées par le sujet. Le candidat ne doit pas oublier de préciser les tâches, savoirs mobilisés et le lien avec les évaluations certificatives. Les activités proposées pour former les élèves ne sont pas toujours en adéquation avec les compétences annoncées et parfois reprennent la totalité des activités menées lors de la phase de travaux pratiques. Néanmoins, la majeure partie des candidats a respecté les compétences imposées par le sujet, même s'ils peinent à se projeter dans une situation d'enseignement. La mise en situation avec les activités pratiques effectuées en première partie d'épreuve doit être présentée dans la leçon. Il est attendu que les candidats repèrent et exploitent les activités réalisées qui permettraient de former des élèves aux compétences imposées.

La séquence doit d'abord être présentée dans sa globalité : compétences visées, positionnement dans l'année, prérequis, type de séances (travaux dirigés, travaux pratiques, ...). L'enchaînement des séances doit être clair et argumenté. Les moments de synthèse, d'évaluation et de remédiation doivent être précisés. La synthèse qui permet de formaliser les nouvelles connaissances et méthodes de travail abordées lors de la séquence, ne peut pas se limiter à un échange oral avec les élèves. Elle doit être matérialisée afin d'être conservée et consultable par les apprenants. Les critères d'évaluation, extraits du référentiel, doivent être en correspondance avec la ou les compétences sélectionnées et quantifiables ainsi que mesurables, afin de permettre l'auto-contrôle de l'apprenant et l'évaluation de l'enseignant. Il est attendu des candidats qu'ils sachent expliciter ces critères d'évaluation et qu'ils décrivent concrètement ce qu'ils ont à observer pour définir les niveaux de maîtrises des compétences visées.

Les stratégies pédagogiques doivent être exposées de façon précise.

Le jury regrette que trop de candidats ne justifient pas clairement leurs choix et utilise une pédagogie descendante, manquent de dynamisme et de prestance adaptée à la situation en lien avec le métier d'enseignant. Les questions posées lors de l'entretien permettent aussi d'évaluer la réactivité, le bon sens des candidats, mais également leur aptitude à installer des comportements responsables et respectueux des valeurs républicaines au sein de la classe, et leur connaissance du cadre institutionnel, réglementaire et des différents dispositifs académiques. Le jury souhaite que les candidats se présentent aux épreuves d'admission après s'être entraînés à la préparation des séquences pédagogiques et aient pris connaissance des mesures ministérielles concernant l'évolution de la voie professionnelle.

33. Conclusion

Cette épreuve doit être préparée avec méthode.

Les pratiques professionnelles au sein des établissements scolaires sont les mêmes que dans les entreprises ; elles ne peuvent en aucun cas être approximatives ou improvisées.

Les candidats doivent se préparer à un questionnement portant sur le niveau baccalauréat professionnel, faisant appel aux référentiels en vigueur dans chaque classe de cycle de formation.

Pour la partie pédagogique, les futurs candidats doivent se préparer dès l'inscription au concours. Il est important de réfléchir à la didactique à mettre en œuvre pour faire acquérir aux élèves les compétences déclinées dans les référentiels des baccalauréats professionnels.

Il est conseillé d'entrer en relation avec une équipe pédagogique d'un lycée professionnel pour s'approprier les méthodes de développement de séquences, de séances pédagogiques selon une démarche structurée et pertinente, ainsi que pour comprendre l'organisation de l'institution.

Enfin, il est indispensable de prendre connaissance du référentiel de compétences des enseignants publié au BOEN du 25 juillet 2013.

IV – EXEMPLE DE SUJET : épreuve d'admission option habillement

Présentation globale de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif principal de préparer une exploitation pédagogique directement liée aux activités pratiques. À partir de celles-ci, il s'agit d'élaborer une séquence de formation et d'en extraire une séance se situant dans l'année de terminale du cursus baccalauréat professionnel Métiers de la Mode-Vêtements. L'objectif pédagogique de la séquence attendue consiste à développer chez les élèves les compétences inscrites dans le référentiel de certification :

C2.6 : Évaluer les modifications à apporter au modèle ;

C4.3 : Contrôler la qualité des produits finis au regard du cahier des charges.

Cette épreuve se déroule en trois parties :

- activités pratiques (4 heures) ;
- préparation de l'exposé (1 heure) ;
- exposé et entretien avec le jury (1 heure).

Dans la 1^{ère} partie, les activités pratiques consistent à analyser le cahier des charges d'un produit, à concevoir et à réaliser tout ou partie d'un prototype. Durant cette partie :

- les examinateurs sont amenés à évaluer les candidats sur la démarche méthodologique utilisée et sur l'analyse critique du travail réalisé ;
- les candidats doivent commencer à réfléchir à la séquence pédagogique qu'ils devront présenter dans la 3^e partie de l'épreuve.

Au cours de la 2^e partie, le candidat doit :

- élaborer une séquence de formation en fonction des compétences imposées dans le sujet, extraites du référentiel de certification du diplôme ;
- développer une séance et définir les modalités d'évaluation, en rapport avec les activités pratiques ;
- au cours de cette partie, les examinateurs n'interviennent pas.

L'épreuve se termine par un exposé et un entretien qui permettent au jury d'apprécier et d'évaluer les compétences pédagogiques du candidat, sa maîtrise de la didactique de la discipline, ses aptitudes à la communication, son expression orale, son esprit de synthèse. Ils permettent également de vérifier ses compétences professionnelles et les obligations liées à sa mission de professeur. Au cours de l'entretien, pourra être introduit un échange sur le contenu du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience.

1. Première partie - Travaux pratiques d'investigation (4 heures)

1.1. Mise en situation

Le short est un indispensable de la garde-robe d'été. Le bureau d'études travaille sur la prochaine saison. La ligne « sortie » rencontre un vif succès, elle s'appuie sur la tendance actuelle de l'ouverture par pont en proposant un visuel s'inspirant de ce détail.

Le bureau de style a décidé de compléter cette ligne par un produit short « habillé ».

La modéliste s'appuiera sur la base du pantacourt Ambre pour développer ce nouveau modèle.

1.2. Travail demandé

À l'aide des documents ressources, du matériel et des matières d'œuvre mis à disposition, le candidat doit :

1. analyser la demande ;
2. proposer, sous forme de sections, une solution technologique de la poche et de la ceinture ainsi que de la finition bas de jambe, ces solutions seront justifiées oralement ;
3. déterminer la chronologie des étapes de transformation du pantacourt Ambre pour obtenir le modèle de short en taille 42, cette chronologie sera justifiée oralement ;
4. transformer le pantacourt Ambre pour obtenir le modèle de short en taille 42 ;
5. réaliser le placement des éléments de la partie à fabriquer : **côté droit**, y compris la **poche et la demi-ceinture**, en respectant les dimensions de la matière d'œuvre à disposition ;
6. imprimer ce placement à l'aide du traceur ;
7. couper la partie de produit permettant de réaliser le **côté droit** ;
8. confectionner le **côté droit** sans thermocollant, surjet, bouton, boutonnière ;
9. préparer l'analyse critique du résultat obtenu afin de pouvoir échanger avec le jury.

2. Deuxième partie - Préparation de l'exposé (1 heure)

À partir du travail réalisé dans la première partie et à l'aide des documents ressources, le candidat doit :

1. élaborer une séquence de formation permettant d'acquérir une ou plusieurs compétences mentionnées ci-dessous :

C2.61 : Évaluer le degré de complexité d'une solution technologique ;

C2.62 : Apporter les modifications nécessaires ;

C4.31 : Participer à l'élaboration d'un système de contrôle et de suivi de qualité ;

C4.32 : Participer à l'élaboration d'un contrôle qualité d'un produit fini.

2. justifier le positionnement de cette séquence dans le parcours de formation de l'année de terminale ;
3. extraire une séance pédagogique et la développer ;
4. définir les modalités d'évaluation.

La présentation devra se faire à l'aide d'un support numérique.

3. Exposé et entretien avec le jury (1 heure)

L'exposé a une durée de 30 minutes et l'entretien avec le jury dure 30 minutes.

Le déroulement de la présentation devra mettre en évidence :

- les objectifs de la séquence et leurs relations avec les compétences terminales ;
- les pré-requis ;
- les savoirs technologiques associés ;
- les savoirs à transmettre ;
- l'enchaînement des activités de la séquence (chronologie et connaissances nouvelles) ;
- les démarches pédagogiques retenues ;
- les aides pédagogiques utilisées (documents, extraits du dossier technique, vidéo projection, questionnaire...) ;
- le détail d'une séance en précisant plus particulièrement les activités proposées aux élèves ;
- la synthèse de la séquence ;
- l'évaluation des acquis des élèves, et les remédiations éventuelles.

La présentation de la séquence pédagogique et l'entretien permettent au jury d'apprécier les aptitudes de communication, l'expression orale et l'esprit de synthèse du candidat.

Au cours de l'entretien, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation, expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Sa prestation pourra aussi être mise en perspective par rapport au référentiel de compétences des enseignants publié au BOEN du 25 juillet 2013.

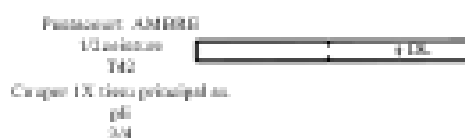
DOCUMENTS RESSOURCES

Descriptif



Pantacourt droit, ceinture droite et taille élastiquée :

- tour de taille suffisant pour mettre et enlever le pantacourt ;
- aucun moyen d'ouverture ;
- longueur élastique, pour une taille 42, 74 cm ;
- finition du bas de jambe par ourlet de valeur égale.



Les valeurs de couture sont à 1 cm sauf finition bas à 2 cm.

Matériaux et fournitures utilisés :

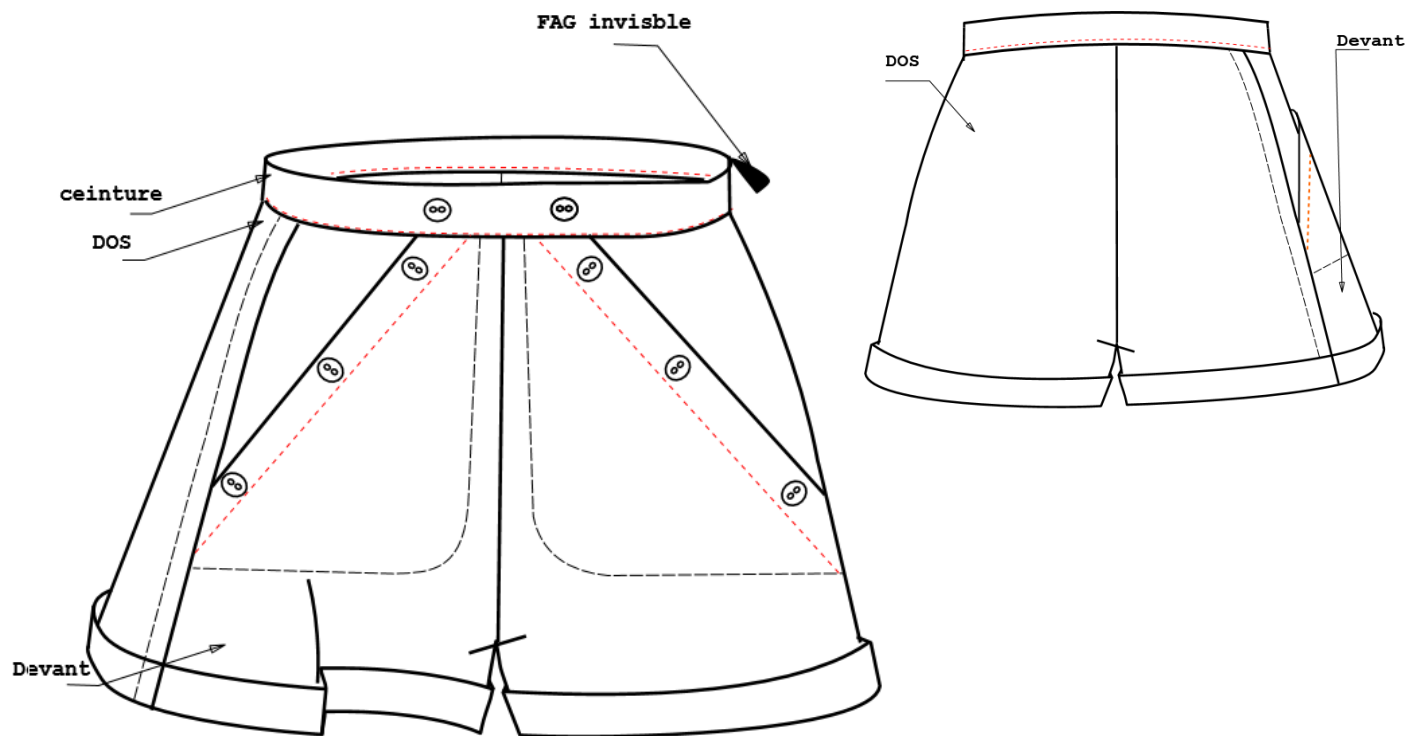
- Matière : Sergé de Polyester ;
- Élastique : 3 cm de hauteur ; blanc.

4	1	Élastique	74 cm/3cm
3	1	Ceinture	100%polyester
2	2	Devants	
1	2	Dos	
Rp	Nb	Désignations	Matériaux

Extrait du cahier des charges du nouveau modèle

Article : **short** Référence : **BELNEW1**

Ligne : « **SORTIE** » Plage de tailles : **T< : 38 ; TB : 42 ; T> : 46**



Descriptif

Short évasé avec ceinture droite non élastiquée :

- taille ajustée, tour de taille au fini de 74 cm
- ouverture/fermeture par fermeture à glissière invisible, côté gauche, à cheval sur la ceinture et le coté ;
- ceinture droite thermocollée agrémentée de 2 boutons décoratifs ;
- poches inclinées agrémentées de 6 boutons décoratifs (type poche italienne) ;
- revers finition bas de jambe ;
- dos simple.

Matières et fournitures utilisées :

- La matière à disposition, laize et métrage à mesurer ;
- Thermocollant tissé noir (non demandé pour cette étude) ;
- Boutons, diamètre 15 mm (non demandés pour cette étude) ;
- Fermeture à glissière invisible longueur 22 cm (non demandée pour cette étude).

MATÉRIELS À DISPOSITION

Pour la première partie de l'épreuve

Matériels et matières d'œuvre :

- un poste informatique équipé de logiciels de CAO (transformation, industrialisation, placement, impression) ;
- une piqueuse plate, type de point 301 ;
- un poste de repassage ;
- un mannequin T42 à jambe
- la matière d'œuvre

Une clé USB, contenant les fichiers informatiques :

- PANTACOURT AMBRE.mdl (Lectra) ;
- PANTACOURT AMBRE.PLT (Vetigraph).

Pour la deuxième et la troisième partie de l'épreuve :

- un poste informatique équipé des logiciels de CAO, d'une suite bureautique (traitement texte, tableur, diaporama, accès Internet...), sur lequel est mis à disposition le référentiel « Baccalauréat professionnel Métiers de la mode-Vêtements » ;
- un vidéoprojecteur ;
- la clé USB contenant le dossier et les fichiers ayant permis la réalisation de la première partie de l'épreuve.